

 <p>académie Grenoble</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Haute-Savoie</p> <p>éducation nationale</p>	<p style="text-align: center;">MAITRE SURNUMERAIRE dispositif « plus de maîtres que de classes »</p> <p style="text-align: center;">Fiche de poste</p>
--	---

Missions :

- L'enseignant retenu est affecté dans une école en tant que maître supplémentaire non spécialisé selon une quotité de 50 % ou 75 % selon les écoles.
- Il fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui conçoit les modalités d'intervention dans la ou les classe(s) concernée(s) afin de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit d'identifier finement les besoins des élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques dans le cadre d'interventions concertées entre les maîtres, dans la classe.
- Son action pédagogique vise à prévenir les difficultés et à mieux répondre aux besoins des élèves dans leurs apprentissages. L'action pédagogique du maître supplémentaire s'inscrit prioritairement, mais pas exclusivement, dans le projet de cycle 2, et doit être construite collégalement dans le respect du parcours scolaire de chaque élève. Elle sera centrée avant tout sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance .
- Le dispositif ne concerne pas uniquement les élèves en difficulté mais l'ensemble des élèves de la classe.
- L'action du maître supplémentaire doit être pensée collectivement et en articulation avec celle des maîtres spécialisés, le cas échéant. Les nouvelles modalités d'enseignement reposent sur celles identifiées dans le projet d'aide contractualisé pour tous les élèves (PACTE) élaboré par le groupe scolaire. Elles doivent permettre de faire évoluer les pratiques pédagogiques des équipes enseignantes.
- Les actions envisagées et mises en œuvre en fonction des besoins au sein du groupe scolaire pourront revêtir des formes pédagogiques diverses et innovantes. Elles seront suivies par l'équipe de circonscription.

Le dispositif nécessite une réflexion et une action concertées au sein de l'équipe pédagogique dans le cadre des heures institutionnelles dédiées aux conseils des maîtres et de cycle.

Connaissances et compétences attendues :

- avoir une expérience de l'enseignement dans le cycle concerné
- savoir repérer / analyser les besoins des élèves en fonction de leur âge, de leurs difficultés et de leurs réussites
- montrer une maîtrise de la différenciation pédagogique
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération
- être capable d'inscrire son action dans une programmation des enseignements au quotidien et dans la durée avec ses collègues
- être en mesure de travailler en équipe, de partager ses expériences, d'analyser ses pratiques et être force de propositions
- être capable de s'engager dans des actions de formation
- être capable de s'appuyer sur les temps de concertation pour construire la complémentarité nécessaire avec le maître titulaire de la classe dans laquelle il enseignera
- être capable de mutualiser les pratiques innovantes mises en œuvre